



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira

le mardi 26 novembre 2024 à 19 h

en séance ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du 08 octobre 2024 et désignation d'un secrétaire de séance
2. Personnel communal - Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
3. Questions diverses et communications

Affiché le 13 novembre 2024

Le Maire,
Jean-Claude JULY.

